



31ème BOURSE d'ECHANGES RETRO

Hall Mendès France -Cours Charles De Gaulle - 17100 SAINTES

14 et 15 Novembre 2026

FORMULAIRE DE RESERVATION EN EXTERIEUR

Déballage autorisé le vendredi 13 à partir de 14h00 (impératif) et 6h00 le samedi 14

Toute place NON occupée à 8h00 sera automatiquement redistribuée

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone : .../.../.../.../... courriel :

Professionnel R.C N° :

Particulier (carte identité ou permis de conduire) N° :

Matériels exposés.

PRESENCE A LA BOURSE : cocher la case correspondante

SAMEDI 14

☐

SAMEDI 14 et DIMANCHE 15

☐

CAUTION

100,00 €

Restitution de la caution
Samedi à partir de 16h
à l'accueil

CAUTION

100,00 €

Restitution de la caution
Dimanche à partir de 13h
à l'accueil

Emplacement de 5ml x 5ml = 20.00 €

20.00 € xnb d'Emplacement(s) = €

Forfait EDF : 10.00 € OUI // NON = €

TOTAL DE LA RESERVATION = €

Pensez au chèque de caution pour valider votre réservation

En cas de désistement après **02 Novembre 2026** l'engagement ne sera pas remboursé

L'exposant déclare vendre et échanger que des objets dont il est le propriétaire

Et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessous

Fait à Le2026

Signature du formulaire engagement et du règlement

précédée de la mention « lu et approuvé »

L'INSCRIPTION doit nous parvenir impérativement AVANT LE **02 Novembre 2026** à :
Club Saintongeais de Véhicules d'Epoque - Maison des Associations - boîte 130 - 31 rue du Cormier
17100 SAINTES

Contact: 07.81.45.39.50 ou 07.67.28.14.17



CLUB SAINTONGEAIS DE VEHICULES D'EPOQUE
Sous le N° W174000159

Maison des Associations-Sébastien de Brouard
31 Rue du Cormier //boite 130
17100 SAINTES

REGLEMENT INTERIEUR /EXTERIEUR

de la **31^{ème} Bourse d'Echanges AUTOS-MOTOS 2026** organisée par le CSVE

Mesdames, Messieurs les exposants,

Le **CSVE**, organisateur de la bourse d'échanges auto-moto, vous souhaite la bienvenue à SAINTES.

Tous les bénévoles de notre Association feront le maximum pour vous rendre ce week-end agréable et convivial.

C'est avec plaisir que **nous offrons à chaque exposant 2 jetons** à consommer à votre gré.

De plus, nous offrons **l'apéritif samedi à 19 heures aux exposants.**

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales et réglementaires ainsi que le règlement de la Bourse d'échanges et notamment :

➤ **la caution ne sera restituée que si l'exposant respecte l'horaire de remballage de son stand.** Pour le respect des visiteurs et des autres exposants. En cas de non respect, la caution sera systématiquement encaissée.

➤ **l'obligation d'inscription** auprès des organisateurs

➤ **le respect des limites de l'emplacement** réservé pour chaque stand

➤ l'interdiction de vente de nourriture, de boissons et de tout ce qui n'a pas attiré à la vocation de la bourse échanges

➤ **pas de vente de vêtements et accessoires postérieur à 1980 en EXTERIEUR**

➤ pas d'installation de Tivoli en intérieur

➤ respecter l'INTERDICTION DE FUMER en INTERIEUR

➤ pas de possibilité de radio ou autre musique en INTERIEUR

➤ **aucune fixation au sol pour l'extérieur et dans les murs pour l'intérieur**

➤ **le respect du code de la route** à l'intérieur du périmètre de la Bourse d'Echanges et de ses abords .

Tant pour la circulation que pour le stationnement des véhicules

➤ autant que possible **l'affichage du prix de chaque article** proposé à la vente

➤ **l'obligation de se conformer aux éventuels contrôles** des services de l'ordre, police ou gendarmerie, et des services de l'état.

➤ les déchets seront collectés dans le(s) sac(s), puis les containers mis à votre disposition lors de votre arrivée.

Les organisateurs de la « bourse d'échanges » :

➤ **décline toutes responsabilités** concernant les accidents qui pourraient survenir, les vols d'objets ou les déprédations qui pourraient être commises sur les objets destinés à la vente, les véhicules, ou tout autre objet appartenant aux exposants ou aux visiteurs.

➤ **invitent les exposants à prendre toutes mesures nécessaires** afin que le stationnement de leur véhicule ne puisse occasionner de gêne à autrui, l'accès et la circulation des services de sécurité dans l'enceinte de la « bourse d'échanges » (mettre feuille dûment remplie sous le pare brise pour reconnaître les exposants)

➤ **demandent aux participants de se conformer aux consignes données**

Seuls les emplacements payés d'avance sont réservés. Les autres placements se feront en fonction des arrivées et selon la capacité d'accueil encore disponible.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après le 02 novembre 2026, sauf cas de force majeure.

Il sera remis à chaque exposant un **sac poubelle** permettant de recevoir les déchets, papier et autres détrit. Chaque exposant est tenu de laisser son emplacement propre à la fin de la « bourse d'échanges »

Le non respect de l'une des clauses du présent règlement peut entraîner l'exclusion immédiate du contrevenant.

L'équipe organisatrice de la « bourse d'échanges » vous remercie de votre participation et vous souhaite un excellent week-end.

Le CSVE.